

Jean ou du grand-père Jacques étaient égarés d'inquiétude.

Ainsi la haine de ces deux hommes ne pouvait s'éteindre, même par l'union de leurs enfants ; après les avoir rendus misérables toute leur vie, cette haine terrible aurait encore fait le malheur de leur petit-fils, si George et Louise n'y avaient mis bon ordre.

Voilà ce qui produit l'injustice des pères de famille qui favorisent un de leurs enfants au détriment des autres ! Cela montre combien sont insensés, si j'ose même dire dépourvus de cœur et de tout sens commun, ceux qui voudraient rétablir chez nous l'inégalité des partages, en donnant aux père et mère le droit de tester, sans autre loi que leur caprice ou leur orgueil ; de dépouiller ceux qui ne penseraient pas comme eux, au profit de celui qui crierait toujours : " Oui, papa !... Vous avez raison, papa !..." Autant dire tout de suite que les frères se massacreraient entre eux, et que nos ennemis les Allemands n'auraient plus qu'à profiter de nos dissensions, pour se précipiter sur nous et nous asservir. Tous les déshérités, et ce serait le grand nombre, n'iraient certainement pas se battre, pour défendre le bien des hypocrites et des égoïstes qui les auraient volés !

C'est par là que je finis, en m'excusant d'avoir parlé trop longtemps.

Un mot encore.

Les frères Rantzau ne devinrent pas très vieux, comme leur père Antoine et leur grand-père Martin. Jean mourut le premier, à l'âge de soixante-quatre ans. Alors Jacques fut tranquille, mais son bonheur ne dura pas longtemps : deux ans plus tard il mourut à son tour. Maintenant ils dorment l'un à côté de l'autre sur la colline de la vieille église, d'où l'on découvre la vallée de la Sarre, avec prairies verdoyantes, et dans le fond à gauche, les sapinières toutes noires qui montent jusque dans le ciel.

Tout près d'eux repose Mme Charlotte Rantzau.

George est l'homme le plus riche du pays ; par ses grandes spéculations sur les bois, depuis l'établissement du canal de la Marne au Rhin et du chemin de fer de Paris à Strasbourg, il a presque décaplé sa fortune. Il aime Louise et Louise l'aime toujours. La bénédiction du Seigneur repose sur eux : ils ont des enfants en quantité !

Moi, je suis grand-grand-père et je vis de mes rentes !... C'est extraordinaire en France, un vieux maître d'école qui ne végète pas dans la misère, après avoir passé toute sa vie à instruire ses semblables, et pourtant rien n'est plus vrai : — Je suis rentier !... — Mon fils Paul, devenu, par son travail, inspecteur des écoles primaires, me fait une rente !... Sans lui je serais bien malheureux, car les cent vingt francs de pension que me donne l'État et mes pauvres petites économies ne me suffiraient pas pour vivre honorablement.

C'est un bon fils !... Je le bénis, lui et les siens !...

Et maintenant, mes amis, avant de vous quitter pour toujours, je voudrais bien vous dire que je m'occupe encore d'histoire naturelle, malgré mes quatre-vingts ans ; mais Marie-Anne, de plus en plus prudente, me défend de parler de mon âge, elle dit que la mort pourrait m'entendre...

Adieu donc, vivez en paix dans l'honnêteté et la justice ; tout le reste n'est rien !...

FIN.

PETITS COUPS DE CRAYONS.

—
 Quand je pense à mes jeunes années, il me semble que le nombre des sots diminue sensiblement, mais que celui des fous augmente.

*
 * *

Le crédit seul peut faire marcher les affaires et doubler le bien-être de chacun ; — c'est ce que mon tailleur ne veut pas comprendre.

*
 * *

Le droit des femmes.—Dans une réunion électorale. Une femme est à la tribune.

—Oui, citoyens, la place de la femme est dans la Chambre...

Une voix.—A coucher.

*
 * *

Deux enfants causent.

—Est-ce qu'elle est belle la maison de ton papa ?

—Très-belle. Elle est toute couverte en ardoise !

—En ardoise ! Celle de papa est bien plus belle ! Il dit qu'elle est couverte d'hypothèques !

*
 * *

Joli dialogue entre un juge et un meurtrier condamné à mort :

Le juge.—Prisonnier avez-vous quelque chose à dire avant que sentence de mort soit prononcée contre vous ?

Le meurtrier.—Je veux être pendu de suite, le plus tôt sera mieux, afin que je paraisse devant un juge autrement fort en loi et en justice que Votre Honneur.

LE CANADIEN ILLUSTRÉ.

—
 Paraît tous les jeudis. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

A ceux qui voudront bien se charger de la vente de notre Journal, nous leur vendrons 16 cents la douzaine. Nous donnerons 20 par cent pour chaque abonnement que l'on nous fera parvenir.

Celui qui nous enverra les noms de cinq souscripteurs avec le montant de l'abonnement pour un an, recevra un sixième numéro gratis pendant un an.

Les frais de port sont à la charge du propriétaire.

L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne ferons jamais exception à cette règle.

Toutes correspondances et envois d'argent doivent être adressés comme suit : LE CANADIEN ILLUSTRÉ, Boîte 1959 B. P., Montréal.

LE CANADIEN ILLUSTRÉ est en vente chez tous les marchands de journaux, 2 cents le numéro.